



OBSERVATOIRE DE LA TURQUIE ET DE SON ENVIRONNEMENT GÉOPOLITIQUE

LE PROCÈS ERGENEKON EST-IL TOUJOURS UN VECTEUR DE DÉMOCRATISATION EN TURQUIE ?

PAR ALICAN TAYLA
Chercheur à l'IRIS

27 avril 2011

LE PROCES ERGENEKON EST-IL TOUJOURS UN VECTEUR DE DEMOCRATISATION EN TURQUIE ?

Alican TAYLA / Chercheur à l'IRIS

Depuis la première vague d'arrestations en janvier 2008, dix-huit autres se sont succédé dans le cadre du fameux procès Ergenekon qui continue de bouleverser la société turque, d'alimenter les divisions politiques et de marquer les débats relatifs à la démocratisation du pays. L'ampleur de l'affaire est considérable : près de 500 arrestations ou détentions sur l'accusation de faire partie d'une organisation terroriste visant à perturber l'ordre public, préparer le terrain à un coup d'Etat et faire chuter le gouvernement de l'AKP (Parti de la justice et du développement) au pouvoir depuis 2002. Parmi les accusés, on trouve essentiellement des officiers hauts gradés de l'armée turque, mais aussi des universitaires, politiques, journalistes...

Au cours de ces quatre années de procédures judiciaires, on aura tout dit de cette affaire, tour à tour considérée comme incarnant une lutte déterminée pour la démocratisation de la Turquie entamée par la justice visant à la suppression de la mainmise de l'armée sur la sphère politique ; ou comme une revanche politique du courant conservateur incarné par l'AKP sur l'establishment kémaliste. Nous pouvons même évoquer la thèse plus marginale d'une épuration interne de l'armée turque, qui, par le biais de négociations et accords avec le gouvernement, aurait essayé de se donner un nouveau statut plus adapté aux réalités socio-politiques de la Turquie contemporaine, processus dont elle aurait perdu tout contrôle au fur et à mesure des développements judiciaires. Il est ainsi

loisible de penser que « l'institution la plus fiable » aux yeux de la majorité des Turcs – jusqu'à l'affaire Ergenekon en tout cas – aurait finalement réalisé que la configuration mondialisée dans laquelle se trouve la Turquie et l'évolution du paysage politique et sociétal du pays nécessitent une adaptation de l'armée à ce nouveau contexte si elle veut garder son statut de puissance politique de premier plan. Toutefois, le recours à une intervention armée sur le modèle des trois coups d'Etat de 1960, 1971 et 1980, pour faire tomber un gouvernement qui ne correspondrait pas à l'idéologie républicaine et laïque de l'armée turque, semble aujourd'hui inconcevable. Le « coup d'Etat post-moderne » du 28 février 1997 qui avait contraint Necmettin Erbakan – décédé le mois dernier –, leader du *Refah Partisi* (Parti de la prospérité) à la démission, l'ultimatum électronique lancé le 27 avril 2007, à la veille de l'élection d'Abdullah Gül à la présidence de la République, ou encore les manifestations de 2007, organisées par l'Association de la pensée kémaliste et soutenues par l'armée, peuvent être vues comme des illustrations de cette volonté. Prenant ses racines dans une longue tradition de recours à des organisations illégales sous l'égide de l'Etat¹, comme *Gladio* en Italie, le réseau Ergenekon, comme on l'appelle depuis les années 2000, est visiblement une nouvelle étape dans cette démarche qui tend désormais à refonder la nature des rapports de force entre l'armée et la sphère politique.

Dans tous les cas, cette affaire constitue un règlement de compte politique entre le gouvernement et l'armée qui se déroule sur le plan judiciaire. Peu importe l'existence ou non de motifs sincères du parti du Premier ministre Recep Tayyip Erdogan concernant une volonté de démocratisation, il est facile de voir que le procès Ergenekon présente un double intérêt pour l'AKP. Il s'agit d'une part d'un réflexe de protection (l'armée a toujours été l'institution « instigatrice » des dissolutions de partis politiques, notamment celle du *Refah*, ancêtre de l'AKP – qui a aussi essuyé une tentative d'interdiction durant l'été 2008 – juste après le « coup d'Etat post-moderne » du 28 février 1997) et d'autre part un réflexe, tout aussi naturel, de désir de « désarmer » l'armée en ôtant à celle-ci tout rôle politique de premier plan.

Considérant ces éléments, cette affaire qui s'attaque à l'un des problèmes fondamentaux de la démocratisation de la Turquie divise assez schématiquement la société en deux grandes catégories : d'une part, ceux qui considèrent ce procès comme un complot politique orchestré par l'AKP pour se

¹ Ce même réseau serait responsable, entre autres, dans les années 50, d'actes d'intimidation dirigés contre les communautés non-musulmanes, notamment connus sous le nom des événements des 6-7 septembre 1955 ; dans les années 70, de massacres violents, notamment contre les Alévis et les mouvements de gauche ; et dans les années 90, de milliers (17 000 selon l'ancien ministre de la Culture et président de la Commission d'enquête sur Susurluk, Fikri Sağlar) d'attentats contre des intellectuels, journalistes et hommes d'affaires kurdes. Selon les époques, différents noms lui ont été attribués : « Département spécial de guerre » (*Özel harp dairesi*), ou « mouvements contre-guerilla » dans les années 70, la bande de Susurluk (*Susurluk çetesi*) dans les années 90, depuis 2007 on parle d'Ergenekon.

défaire de l'armée et des éléments perturbateurs de la société civile, qui y perçoivent un danger contre la laïcité et la démocratie, qui prennent donc directement ou indirectement la défense de l'armée et des accusés du procès Ergenekon, et qui insistent sur les irrégularités des procédures (groupe qui comprend les nationalistes du MHP, les kémalistes du CHP et certains libéraux de gauche). D'autre part, ceux qui considèrent qu'il s'agit d'un pas important vers la démocratisation, et qui, peu importe la sincérité des positions de l'AKP et la façon dont le dossier est géré sur le plan judiciaire, voudraient que le procès aboutisse à une véritable mise en cause du statut prépondérant de l'armée (beaucoup plus hétérogène, ce groupe, composé de la plupart des démocrates et des libéraux, une partie de la gauche, certains conservateurs et les milieux universitaires et médiatiques proches du gouvernement, formait le camp du « oui » au dernier référendum constitutionnel du 12 septembre 2010).

Cette division, malgré son apparence superficielle et simpliste sépare véritablement la société turque dans son ensemble et crée une bipolarisation de fait (qui existait déjà depuis 2002, entre l'AKP et ses sympathisants d'une part et l'establishment laïciste-kémaliste de l'autre, mais qui a pris une nouvelle dimension), en marquant tous les débats politiques et les prises de position. Dans les médias, on est traité soit d'« *Ergenekoncu* » soit de « complice de l'AKP ».

Pourtant, dès le début du procès, les critiques sur la gestion judiciaire de l'affaire Ergenekon étaient nombreuses et vives. Le premier problème est posé par le nombre excessif de prévenus, qui nuit à la crédibilité du procès et qui crée un sentiment général de victimisation, servant aussi les véritables commanditaires. Autrement dit, et comme le formule l'universitaire Ahmet Insel, un intellectuel influent sur la scène politique, « nous assistons à un élargissement abusif du concept d'appartenance à une organisation terroriste »². S'ajoutent à cela un acte d'accusation extrêmement long (des milliers de pages) composé en partie de documents qui ne sauraient constituer des éléments juridiques recevables (obtenus par des écoutes illicites, des saisies d'ordinateurs), des durées de détention abusivement longues qui, de fait, créent une situation d'emprisonnement sans qu'il y ait le moindre verdict, des accusations de faux à l'encontre de documents fabriqués accusant certaines personnes comme l'amiral Cetin Dogan.

Si ces critiques avaient déjà semé le doute sur la crédibilité de ce procès, qui pourtant garde une importance fondamentale pour la démocratie turque, les récentes incarcérations d'une dizaine de journalistes, le 3 mars 2011, lors de la dix-huitième vague d'arrestations, ont suscité une indignation

² *Radikal*, 8 mars 2011.

générale sans précédent. Il s'agissait notamment de deux journalistes renommés ; le premier, Nedim Sener, pour avoir écrit un livre sur l'implication de la police turque dans l'assassinat du journaliste Hrant Dink, et le second, Ahmet Sik, qui faisait partie des journalistes ayant mis au grand jour, en 2007, un projet de coup d'Etat... Ce dernier travaillait sur un projet de livre, intitulé, de manière non définitive, *l'Armée de l'imam*, dans lequel il revenait en détails sur les relations entre la confrérie politico-religieuse du très influent Fethullah Gülen et la police turque, en se basant entre autres sur des témoignages de policiers, notamment deux ex-directeurs de la sûreté, qui seraient anciennement des fidèles du mouvement güleniste. Accusé, à l'étonnement général, de faire partie du réseau Ergenekon, son arrestation a pris une ampleur encore plus spectaculaire avec la saisie de tous les ordinateurs susceptibles de contenir la copie du livre inachevé du journaliste d'investigation. Bien que la possession du texte ait été interdite par le procureur, les copies du livre circulent par milliers sur internet depuis plusieurs semaines.

Les premières réactions, qui ont donné lieu à des manifestations importantes rappelaient la douzième vague d'arrestations d'avril 2009, qui avait notamment vu l'inculpation de Türkan Saylan, fondatrice de l'Association de soutien à la vie contemporaine³.

Mais l'incarcération d'Ahmet Sik rappelle surtout celle, au moins autant médiatisée, de Hanefi Avcı, en septembre 2010. Cet ancien chef de la police d'Eskisehir était, au moment de son arrestation, l'auteur d'un best-seller dans lequel il dénonçait l'infiltration de la police par le mouvement de Fethullah Gülen et critiquait le déroulement du procès Ergenekon, en mettant le doigt sur des écoutes téléphoniques illicites auxquelles l'instruction ferait recours en vue de constituer des éléments de preuves.

Si les profils respectifs d'Ahmet Sik, grand reporter renommé pour ses dénonciations et révélations sur ce que l'on appelle « l'Etat profond » en Turquie (il a déjà publié un ouvrage de deux tomes intitulé *Guide pour comprendre Ergenekon* [Ergenekon'u Anlama Kilavuzu]), et de Hanefi Avcı, ancien policier issu, selon ses propres aveux, de ce même appareil de l'Etat profond, sont à l'opposé, le seul point commun qui existe entre ces deux personnes mises en accusation dans le cadre du procès Ergenekon, réside dans le fait qu'elles se soient toutes les deux attaquées au délicat sujet des rapports entre la police turque et le mouvement de Fethullah Gülen. Bien qu'en soi, le sujet ne soit ni

³ « Arrestations de pro-laïcs en Turquie », *le Figaro*, 13 avril 2009.

récent, ni inédit, la particularité d'Avci et de Sik vient de nombreux témoignages directs et de preuves qui appuient des allégations qui restaient jusqu'alors de l'ordre de la rumeur.

La légitimité et la crédibilité du procès Ergenekon sont de nouveau mises en cause de manière assez catégorique depuis cette dix-huitième vague d'arrestations. Plus généralement, il s'agit du questionnement sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, avec des accusations qui se font de plus en plus entendre sur une éventuelle instrumentalisation de l'affaire Ergenekon par le gouvernement afin d'intimider ses opposants ou ceux de ses alliés comme le mouvement de Fethullah Gülen.

Cette affaire semble donc marquer non seulement le début du déclin du rôle de l'armée en Turquie, mais aussi la conquête par l'AKP du pouvoir judiciaire. Ce dernier qui n'a, dans les faits, jamais vraiment été indépendant depuis l'actuelle Constitution de 1982 élaborée par la junte, et qui malgré un régime très centralisé autour du pouvoir exécutif était idéologiquement très proche de l'armée. Désormais le pouvoir judiciaire semble acquis à l'AKP, point sur lequel le gouvernement de Recep Tayyip Erdogan est le plus violemment critiqué. Le référendum sur la réforme constitutionnelle du 12 septembre 2010 a été l'occasion d'un grand débat sur ce sujet. La recomposition de la Cour constitutionnelle et du Haut conseil de la magistrature (HSYK) suscitait les critiques. L'élection des membres de ce dernier conseil, en charge de la nomination des procureurs (dont justement ceux qui sont responsables de l'affaire Ergenekon), où la liste proche de l'AKP a été élue dans sa totalité, avait ravivé les critiques⁴. Il s'agirait donc, non pas d'une justice plus indépendante que sous le régime initial de la Constitution de 1982, mais d'une justice qui n'aurait plus la même allégeance.

Le Premier ministre Erdogan, avait refusé, dans un premier temps de faire des commentaires sur l'arrestation de ces deux journalistes en évoquant justement « l'indépendance de la justice ». Par la suite, lors de son intervention au Conseil de l'Europe le 13 avril dernier, il a comparé le livre non publié d'Ahmet Sik, dont la culpabilité reste pour l'instant à prouver, à une bombe en déclarant que « l'utilisation d'une bombe est un crime, ainsi que sa préparation », pour justifier que le texte soit saisi. Cependant, sous les pressions venant aussi bien de Turquie que de l'étranger, le procureur Zekeriya Öz, chargé de l'instruction dans le procès Ergenekon, a été dessaisi de ses fonctions le 30 mars dernier par le HSYK, organe largement sous l'influence du ministère de la Justice.

⁴ En ce sens, voir l'article d'Ahmet Insel « HSYK seçimi saibeli degil mi ? » [L'élection du HSYK n'est-elle pas suspecte ?], *Radikal*, 19 octobre 2010.

En effet, depuis le début du procès Ergenekon, il n’y avait jamais eu autant de réactions venant d’organisations internationales. Aux indignations d’organisations de journalistes comme l’Institut international de la Presse ou encore Reporters sans frontières, se sont ajoutées les déclarations de l’Organisation de la sécurité et de la coopération en Europe (OSCE) et de l’Union européenne, notamment par le biais de son commissaire à l’élargissement Stefan Füle qui a pointé du doigt « un nombre important de poursuites judiciaires engagées contre des journalistes et de pressions injustifiées contre les médias, qui sapent la liberté de la presse dans la pratique.⁵ » Il faut rappeler à ce titre qu’avec une soixantaine de journalistes incarcérés⁶, la Turquie détient actuellement le record du monde du nombre de journalistes en prison, et le procès Ergenekon y est pour beaucoup.

Cette vaste affaire judiciaire qui devait être une occasion capitale pour la Turquie d’en finir avec les procédés de ce fameux Etat profond et l’omniprésence de l’armée dans le domaine politique, soulève de réelles interrogations sur le fonctionnement de la démocratie. De plus, sa gestion extrêmement critiquée sème le doute sur l’éventuel aboutissement du procès.

⁵ « La 18^e vague d’arrestations de l’affaire ‘Ergenekon’ soulève de vives inquiétudes en ce qui concerne la liberté des médias en Turquie », Jean Marcou, 6 mars 2011, [Observatoire de la vie politique turque](#).

⁶ Soixante selon les chiffres de l’Associations des journalistes de Turquie.

Le procès Ergenekon est-il toujours un vecteur de démocratisation en Turquie ?

Alican TAYLA / Chercheur à l'IRIS

courriel : tayla@iris-france.org

OBSERVATOIRE DE LA TURQUIE ET DE SON ENVIRONNEMENT GEOPOLITIQUE / AVRIL 2011

© IRIS

TOUS DROITS RÉSERVÉS

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercoeur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

F. + 33 (0) 1 53 27 60 70

iris@iris-france.org

www.iris-france.org

www.affaires-strategiques.info